© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Concernant le GhB

Par Profil supprimé Postée le 19/08/2019 03:02

> Il y a deux semaine de ça je suis allez à une soirée mousse au quel une amie m’a amener, il s’avère que nous nous immerge embrouiller et j’ai donc décider de rentré avec un « ami » de confiance une personne que je considère bcp.. on a du s’arreter Chez lui quelque minutes , il m’a donc proposer un verre de rosé que j’ai accepté avec grande confiance j’ai dû boire deux trois verres de rosé grand maximum après sa je n’est plus aucun souvenir de la soirée mise à part mon « réveille » brusque sous la douche froide.. j’ai alors compris qu’on avais coucher ensemble mais je n’était pas en état de comprendre quoi que se sois de la je n’est que dés flash back du retour jusque chez moi à 6h du matin .. mon copain était là et ma trv très pâle j’ai passer 10h à vomire de l’eau.. je buvez et vomissent puis me rendormer et sa tt la journée.. sens parler dés mal de tête et des deux trois bleu retrouver sur le bat de mon corp. Je pense qu’il aurais pue mettre quelque chose dan mon verre pendant mes absences... quelqu’un aurais une réponse ? Svp..

Mise en ligne le 23/08/2019

Bonjour,

Bien que comprenant l'importance pour vous de savoir ce qui a pu se passer lors de cette fin de soirée, nous n'avons aucun moyen de vous assurer de quoi que ce soit sur le fait d'avoir pu être droguée à votre insu. La seule manière fiable de le vérifier aurait été de pratiquer une analyse de sang rapidement, la plupart des produits s'éliminant très vite dans le sang.

Peut-être pouvez-vous tenter de discuter de cet évènement avec l'ami en question en lui disant votre incompréhension et votre besoin de réponse. Si vous avez eu une relation sexuelle, il serait important aussi qu'il puisse vous dire si c'était une relation protégée ou non protégée afin que vous puissiez prendre les dispositions nécessaires. Enfin, si vous pensez avoir été abusée, vous seule pouvez estimer les suites que vous souhaiteriez donner à cette affaire, en portant plainte ou pas notamment.

Nous ne savons pas dans quel état d'esprit vous vous trouvez depuis mais si vous éprouvez le besoin de vous confier à quelqu'un, il ne faut pas que vous hésitiez à le faire bien sûr, auprès de proches ou de professionnels qualifiés à vous entendre. Nous vous joignons à toutes fins utiles un lien vers "Fil Santé Jeunes", qui dispose d'un service d'écoute à distance anonyme où vous pourrez trouver une oreille attentive et des conseils adaptés.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Fil Santé Jeunes"